

Monsieur le Maire
Mairie d'Avranches
50300 AVRANCHES

Avranches le 28 novembre 2017

Objet : Compteurs Linky – Motion n°18 du 13 novembre 2017

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre mail et la motion relative à la mise en place des nouveaux compteurs communicants LINKY sur la commune d'Avranches.

Votre décision concernant cette motion est, de notre point de vue, dommage et dommageable.

En effet, nous constatons qu'il s'agit presque d'un copié/collé des affirmations d'ENEDIS.

Leurs propos sont entachés de conflit d'intérêt, la finalité de ce changement de compteur est uniquement à but commercial pour la revente des données (datas) piratées sur le mode de consommation des particuliers. (Article Reporterre du 13 avril 2017 en PJ)

Comme nous vous l'avons précédemment signalé ce changement de compteur n'est en aucun cas obligatoire.

La directive européenne parle d'une recommandation, non d'une obligation sous réserve de l'accord du consommateur. Directive 2009/72/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 Juillet 2009. D'ailleurs, l'Allemagne, comme l'Autriche et la Belgique, ont fait le choix de ne pas procéder au déploiement des compteurs communicants chez les particuliers.

Par ailleurs, il y a obligation pour ENEDIS d'obtenir l'autorisation SIGNÉE par le client, accord signé par EDF avec la CNIL le 13 Janvier 2014.

En outre, les menaces de facturation des relevés et autres intimidations proférées par ENEDIS sont sans fondements juridiques.

Vous trouverez dans notre article en pièce jointe le résumé des raisons de refuser la pose des compteurs électriques LINKY, et sur notre site : infolinkyavranchin.jimdo.com

La nouvelle stratégie d'ENEDIS, face à la montée en puissance du refus, est de ne pas connecter dans l'immédiat, mais ultérieurement, les grappes de compteurs LINKY posés aux concentrateurs. De plus, l'objectif pour ENEDIS est de poser le maximum de compteurs le plus rapidement possible afin de mettre les consommateurs devant le fait accompli. En effet, une couverture de 85 % est visée pour fin 2018.

En octobre 2017 on compte 820 collectifs anti linky et ce mouvement ne fait que grandir, ce qui montre un profond malaise dans la population.

A ce jour, 440 communes ont refusé l'installation des compteurs, et pas seulement des petites communes comme la presse cherche à le faire croire : Bayonne (40 000 habitants), Bondy (53 000 habitants), Yerres (30 000 habitants), Melun (40 000 habitants), Bagnolet (36 000 habitants), Fontenay (53 000 habitants).

En effet, la Mairie reste propriétaire et donc responsable des compteurs, même si elle en a confié la gestion à un syndicat d'énergie : les collectivités locales sont propriétaires des réseaux d'ouvrages électriques aux termes de l'article L.322-4 du Code de l'énergie.

Le Maire dispose d'un pouvoir de police (Article L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 du Code des collectivités territoriales).

Votre responsabilité est donc engagée Monsieur le Maire, vous êtes le garant de l'innocuité du matériel dont vous êtes propriétaire, de la sécurité qui découle de son utilisation et des perturbations ou problèmes relevant de matériels dont vous êtes, en tant que propriétaire, garant.

Depuis 2003 plus aucune compagnie d'assurance ne couvre les dommages d'incendie et de santé dus à des causes électro magnétiques.

Nous ne pouvons, Monsieur le Maire, que vous inciter à reconsidérer les conclusions de votre motion sus citée.

Il serait hautement souhaitable que vous puissiez vous opposer, comme vos nombreux confrères, à la pose de ces compteurs, et qu'en attendant, vous fassiez des annonces de mise en garde quant à l'acceptation par la population de ces compteurs.

Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de toute notre considération.

Citoyens d'Avranches

assistés du COLLECTIF STOP LINKY MANCHE

collectifstoplinkysudmanche@orange.fr

rattaché au COLLECTIF STOP LINKY CALVADOS

P.J. : Article de Reporterre « Linky vendra les données de votre vie » 13 avril 2017

Résumé des raisons de refuser les compteurs électriques LINKY

Tract Linky Non Merci

Vidéo « compteur intelligent : un désastre sanitaire »

<https://www.youtube.com/watch?v=HAHS2j4phB0>

NB : ce courrier accompagné des pièces jointes est également remis, individuellement, à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la ville d'Avranches.